



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22 janvier 2015
(OR. en)

5388/15

Dossier interinstitutionnel:
2014/0215 (NLE)

RECH 5
ATO 7
COMPET 11

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	14541/14 RECH 402 ATO 71 COMPET 578
N° doc. Cion:	11922/14 RECH 328 ATO 55 COMPET 447 (COM(2014) 459 final) + ADD1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2007/198/Euratom instituant une entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et lui conférant des avantages

1. Le 14 juillet 2014, la Commission a présenté une proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2007/198/Euratom instituant une entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et lui conférant des avantages¹.
2. À la suite des travaux menés entre septembre et novembre 2014, qui ont permis d'apporter quelques modifications à la proposition initiale, le groupe conjoint "Recherche/Questions atomiques" est parvenu à un accord de principe sur le texte.

¹ Doc. 11922/14 + ADD1.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 16871/14 RECH 477 ATO 102 COMPET 676.
-